

RÈGLEMENTS PARTICULIERS

1 - RELAIS SUR PISTE :

Les équipes de relais peuvent être composées de deux à six personnes.

L'équipe qui remporte ce relais est **celle qui, en dix minutes, aura couru le plus grand nombre de tours de piste.**

Chaque équipe organise elle-même ses rotations.

Le classement de l'entreprise prend en compte tous les résultats de ses équipes de relais.

L'attribution des points pour le Challenge se fait suivant le principe général de l'article 12.

2 - PÉTANQUE :

Le concours en doublettes (trois boules) est organisé selon les règles officielles en treize points et en quatre parties.

Pas d'élimination directe.

Le panachage sur place des triplettes inscrites sera refusé.

S'il y a N participants, le vainqueur marque N points, le finaliste N -1 et ainsi de suite...

Le total des points de toutes les triplettes d'une même entreprise permettra le classement des entreprises entre elles dans le concours.

Pour le décompte du Challenge, l'attribution des points se fait selon les principes de l'article 12.

3 - BADMINTON :

Il sera pratiqué exclusivement en double.

Le terrain mesure 13,40 m de long sur 6,10 m de large pour les jeux en double.

La hauteur du filet est de 1,52 m au centre.

Les parties se disputent en deux manches gagnantes de 15 points : pour marquer un point, il faut avoir servi.

Au service, le volant doit passer du premier coup le filet et doit être frappé de bas en haut, en dessous du niveau de sa propre ceinture.

En cas de faute, l'équipe bénéficie d'un second service qui sera effectué par le deuxième joueur avant de perdre la main.

Après deux échecs consécutifs, le service change de main.

Dans les poules, les parties pourront se jouer en tie-break comme au volley-ball ou au tennis.

Chaque féminine apportera à son équipe un avantage d'un point en début de rencontre.

4 - VOLLEY-BALL :

Chaque équipe sera composée de six joueurs.

Chaque équipe a droit à deux remplaçants nominatifs.

Le volley-ball se joue à la main.

Seul est permis un coup de tête au plus par match.

Toute autre action avec une autre partie du corps se traduit par la perte du service au profit de l'équipe adverse.

L'équipe qui remporte l'échange marque un point.

Quand l'équipe recevante gagne l'échange, elle marque un point et obtient le droit de servir ; une rotation de l'ensemble de l'équipe s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre.

Un set est gagné par l'équipe qui marque la première 25 points avec une avance d'au moins deux points sur l'autre équipe.

En cas d'égalité 24-24, le jeu continue jusqu'à ce qu'un écart de deux points soit atteint.

Le match est gagné par l'équipe qui remporte le troisième set.

En cas d'égalité de set 2-2, le set décisif (5ème set) est joué en 15 points avec une avance d'au moins deux points.

Le ballon peut toucher le filet lors de son franchissement.

Le service « let » n'est plus faute.

Le nombre de toucher de balle est limité à trois.

Les "passes collées" sont interdites et sanctionnées soit par la perte du service, soit par un point marqué au bénéfice de l'équipe adverse.

Le service de l'équipe qui engage doit s'effectuer au plus dans les 15 secondes après l'arrêt du jeu.

Lors du service, tous les joueurs des deux équipes doivent se trouver sur le terrain à l'exception du serveur qui doit être hors des limites de jeu dans le coin droit entre les marques.

Lors des arrêts de jeu, la balle sera renvoyée sous le filet.

Chaque féminine apportera à son équipe un avantage d'un point en début de rencontre.

5 - TENNIS DE TABLE :

Le tournoi se déroule sous la forme d'une épreuve individuelle selon les règles officielles.

Les premiers tours se disputent par poules, puis en poules de classement suivant les résultats du 1er tour.

Chaque joueur devra apporter son matériel.

S'il y a N joueurs, le vainqueur marque N points, le finaliste N - 1 puis ainsi de suite...

Le total des points de tous les joueurs d'une même entreprise permet le classement des entreprises entre elles.

Pour le décompte du Challenge par points, cette discipline rapporte à chaque entreprise le nombre de points déduits de l'article 12 du règlement général.

6 - RANDONNÉE PEDESTRE :

Un circuit d'environ de dix à douze kilomètres est défini avec un accompagnateur et une carte du secteur géographique est remise sur place par entreprise (ou par groupe de dix d'une même entreprise).

Le classement de l'entreprise se fait à partir de la somme des points de l'ensemble de ses participants.

7 – RELAIS EN PISCINE :

Les équipes de relais peuvent être composées de deux à huit personnes.

L'équipe qui remporte ce relais est celle **qui, en dix minutes, nage le plus grand nombre de longueurs de bassin.**

Chaque équipe organise elle-même ses rotations.

Le classement de l'entreprise prend en compte tous les résultats de ses équipes de relais.

L'attribution des points pour le Challenge se fait suivant le principe général de l'article 12.

8 – MARCHE NORDIQUE :

Découverte de la pratique avec prêt de matériel possible.

Un circuit d'environ 1h30 avec un accompagnateur.

Le classement de l'entreprise se fait à partir de la somme des points de l'ensemble de ses participants.

L'attribution des points pour le Challenge se fait suivant le principe général de l'article 12.

9 - NAGE AVEC PALMES – COURSE DE PÉDALOS :

Course de pédalos :

Course par poules puis par élimination.

L'attribution des points pour le Challenge se fait suivant le principe général de l'article 12.